

## Réponses aux demandes de clarification

### **RFP23-4943 – Traducteurs-Réviseurs freelances (anglais vers français)**

**Date** : 17 février 2023

**Question** : Je vis dans pays qui n'est pas très exigeant en termes de documentation. Je n'ai par conséquent pas les documents que vous mentionnez dans le questionnaire pour appuyer et vérifier l'existence légale de mon entreprise. Quelle documentation pourrais-je vous fournir à la place ?

**Réponse** : Vous pouvez nous envoyer des documents fiscaux prouvant que vous déclarez bien vos revenus de traducteur·rice.

**Question** : J'exerce au Québec à mon compte à titre de « travailleur autonome ». Ce statut ne requiert aucune immatriculation. Puis-je inscrire dans la case « Numéro d'immatriculation/de licence de l'entreprise » de l'annexe 3, partie 1 mes numéros de taxe (fédéral et provincial) afin de justifier de mon droit d'exercer en tant que freelance ? Si oui, dois-je indiquer la date à laquelle on m'a attribué ces numéros de taxe à la case « Date d'immatriculation » ?

**Réponse** : Oui et oui.

**Question** : Quel document puis-je fournir afin de prouver mon adresse.

**Réponse** : Vous pouvez nous fournir une facture de téléphone ou d'électricité, une quittance de loyer, ou tout autre document indiquant votre adresse d'activité.

**Question** : Étant donné que j'exerce en tant que traductrice freelance, dois-je inscrire mon nom dans les cases « Nom de l'entité » et « Directeur.rice/PDG » ?

**Réponse** : Oui.

**Question :** Quelles seront les conditions et la teneur du test ?

**Réponse :** Il s'agira d'un test de traduction de l'anglais vers le français, sur un texte CPS, portant donc sur l'un des domaines d'intervention de l'Organisation, à réaliser à distance.

**Question :** Dans l'annexe 4 (formulaire de soumission de l'offre technique), à la case « Expérience », est-ce que vous demandez bien qu'on indique « traduction » ou « révision » ?

**Réponse :** Vous devez répondre dans les cases en face, en indiquant votre expérience en traduction et révision, et les coordonnées et informations sur vos références.

**Question :** Dans l'annexe 4 (formulaire de soumission de l'offre technique), pour les références demandées, sachant que j'exerce en tant que freelance, je ne signe pas de contrats d'un certain montant à l'avance avec mes clients. Je facture les projets au fur et à mesure. Dois-je simplement inscrire « s. o. » dans cette case ? Pour ce qui est des coordonnées demandées, souhaitez-vous simplement un numéro de téléphone ?

**Réponse :** Vous devez indiquer le montant facturé. Pour les coordonnées, veuillez fournir une adresse email.

**Question :** Dans l'exemple de contrat cadre (PSA) que vous fournissez, qu'entendez-vous par « une proposition suffisamment détaillée » (article 3.2) ?

**Réponse :** Ceci est une clause standard du contrat : elle est non applicable pour les traducteurs-réviseurs.

**Nota bene :** En ce qui concerne l'annexe 3 (informations sur le soumissionnaire et diligence raisonnable), les entreprises individuelles peuvent répondre « non » ou « non applicable » en réponse aux questions. Les pièces jointes à fournir sont à adapter selon les réponses aux questions. En ce qui concerne le RIB, si votre banque ne peut vous en fournir (comme c'est le cas pour beaucoup de banques anglo-saxonnes), veuillez fournir une attestation de votre banque certifiant vos coordonnées bancaires.